



## **AG - CRAJEP Pays de la Loire**

### **Octobre 2020**

#### Sommaire :

- Feuille de route adopté en 2019 et suite/amendement de celle-ci	Page 2
- Rapport d'activité groupe BAFA	Page 7
- Rapport Emploi et Formation Professionnelle	Page 9
- Rapport international et mobilités internationales	Page 10
- Rapport Fonjep et modèle socio-économique	Page 13
- CESER	Page 15

## **1 - 2019, une nouvelle feuille de route**

2019 : Adoption d'une feuille de route autour de 4 axes : International et mobilité internationale ; Emploi et Formation Professionnelle ; BAFA et accessibilité ; FONJEP et réflexion autour des modèles socio-économiques des associations.

### **LA MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

Le Crajep et ses membres sont engagés dans des projets de mobilités, de solidarité et d'éducation à la citoyenneté européenne et internationale. Dans ce cadre, la mobilité est conçue comme avant tout un outil éducatif permettant la rencontre avec l'autre, l'ouverture au monde et l'amélioration du « vivre ensemble ». Le Crajep prend donc sa place et représente la voix de ses membres dans les espaces collectifs.

Ainsi, le Crajep participe au Comité Régional des Mobilités de la région Pays de la Loire (COREMOB) et est membre du Conseil d'administration du réseau régional mutli acteurs (RRMA) Coopération Internationale des Pays de la Loire depuis l'assemblée générale du 28 juin 2018 (le Crajep est titulaire et le CRIJ est suppléant).

#### **Le RRMA fait suite au réseau ALCID avec une entité propre et les principales missions confiées sont les suivantes :**

- Communication,
- Aide aux porteurs de projets,
- Animation de réseau,
- Mobilité des jeunes.

Le Crajep et le CRIJ participent au CA, à l'AG et aux groupes de travail définis par le CA (projets et communication principalement). Au sein du RMMA, le CRAJEP a pour objectif : Nous avons renvoyé au RRMA (coopération internationale Pays de la Loire) les problématiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire et fait le relais des informations.

#### **La plateforme du COREMOB est co-coordonnée par le CRIJ, l'association Parcours le monde et en suivi avec le CRAJEP :**

- La formation des acteurs,
- L'information et la communication notamment par le développement d'un site web régional dédié aux acteurs, professionnels de la mobilité européenne et internationale,
- L'élaboration d'une charte des acteurs du Coremob.

Les membres du Crajep sont associés aux différentes commissions et à la mise en place des actions. Le CRAJEP est membre du groupe de pilotage avec l'État, la Région, PLM et le CRIJ. Le CRAJEP a défendu l'idée que l'animation de la plateforme soit portée des structures d'associations d'éducation populaire. La place du CRAJEP est donc :

- de contribuer à la conduite des projets portés par le COREMOB
- de permettre à ce que l'éducation populaire (principes, préoccupations) soit présente au sein du COREMOB
- de favoriser les liens entre l'éducation populaire/éducation non formelle et l'éducation nationale/éducation formelle.

### **Objectifs et axes de travail du groupe :**

- **Suivre et investir les différentes commissions du COREMOB pour faire valoir la parole des membres du Crajep et de leurs expertises** notamment le renforcement du partenariat entre l'éducation formelle et non formelle par *la formation* des équipes pédagogiques de l'enseignement général et agricole aux projets de mobilité de jeunes, l'accompagnement des jeunes et des professionnels pendant **l'année de césure** d'ici à 2020/2021.
- **Aussi, suivre et soutenir la création de consortiums** dans le champ de la mobilité européenne et internationale auprès d'Erasmus par exemple. Ici, un lien pourrait être réalisé avec le CFA qui pourrait être pilote d'un consortium autour de la mobilité des apprentis en intra et post formation d'ici à 2020/2021. Le montage de ces consortiums doit aussi avoir l'appui du RRMA (fonction importante et prioritaire de cette structure)

Le groupe est piloté par le CRIJ.

### **FORMATION PROFESSIONNELLE**

La feuille de route du CRAJEP sur la formation professionnelle pourrait se décliner autour de 3 axes :

- 1 axe structurel autour du contexte de manque de personnel dans le secteur de l'animation socioculturel sur la région Pays de la Loire
- 1 axe conjoncturel autour de cette période de transition suite à la réforme de la formation professionnelle
- 1 axe d'innovation autour de la question de la formation des migrants

#### **1/ axe structurel autour du contexte de manque de personnel dans le secteur de l'animation socioculturel sur la région Pays de la Loire**

##### Contexte

La région Pays de la Loire connaît une situation contrastée en terme d'emploi concernant les métiers de l'animation socioculturelle. Sur la Loire Atlantique les métiers de l'animation socioculturelle sont au 10<sup>ème</sup> rang des métiers en tension (enquête BMO pôle emploi 2019). Si cette réalité n'est pas aussi prégnante dans les autres départements d'autres difficultés existent par exemple concernant le niveau de qualification.

Il paraît important de confirmer que l'action du CRAJEP sur cet axe doit s'articuler et se situer en complémentarité avec l'action du CNEA sur l'entrée emploi. métier.

##### Les objectifs visés

- Identifier plus précisément les besoins en personnel : quelles compétences? sur quel territoire ?
- Travailler à une action de communication large pour faire connaître les formations de l'animation socioculturelle en rendant visible la logique de parcours de formation (du CPJEPS au DESJEPS),
- Déterminer des publics cibles sur lesquels il paraît pertinent d'être proactif en terme d'information et de propositions incitatives à intégrer les formations de l'animation socioculturelle (par exemple : les jeunes des QPV, les migrants,...) au regard de nos valeurs et de la logique ESS.

- Les formations de l'animation ont un haut potentiel pour l'intégration des personnes, celles-ci s'orientent parfois vers le social, le culturel, le sport... il s'agit d'un secteur de passage

Les propositions d'action - A construire

## **2/ Axe conjoncturel autour de cette période de transition suite à la réforme de la formation professionnelle et de l'évolution de l'organisation de l'État en Région et sur les départements**

### Le contexte

Face aux évolutions dans le financement des formations diplômantes, il convient de réfléchir à la place des formations initiales et notamment celles organisées par le CFA Hors les murs. Par ailleurs, dans cette perspective et en lien avec les travaux déjà conduits par le CRAJEP, nous pouvons envisager de faire du CFA un espace d'expérimentation et de mise en œuvre de la dimension interculturelle/européenne et internationale dans les formations des apprentis. Correspondant à la logique d'éducation populaire ce travail pourrait irriguer à minima le CFA du social et peut-être d'autres formations.

### Les objectifs visés

Garder une présence institutionnelle au sein du CFA (Bureau et membres au sein du CA) afin de :

- Contribuer et valider la carte de l'apprentissage en Région
- Lancer des expérimentations (international, la place du numérique dans nos « OF »...)
- Lancer des formations autour des maîtres d'apprentis

Dans le cadre de l'analyse des impacts de la dernière loi FP, échanger et partager nos analyses, nos stratégies mises en œuvre autour de la démarche qualité...

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation de l'État (avec selon le projet de circulaire « le transfert à l'éducation nationale et l'enseignement supérieur la certification dans le secteur animation jeunesse ») il convient de construire une veille face à un risque de démantèlement de la filière des formations JS et dans les relations à construire dans le cadre du rectorat.

## **3/ Axe d'innovation autour de la question de la formation des migrants**

### Le contexte

La région Pays de la Loire est concernée par la vague migratoire en cours en France, en Europe et dans le monde. Si les modalités de la gestion du 1<sup>er</sup> niveau d'accueil se structurent tout en restant problématique et insuffisantes, il paraît nécessaire de travailler à l'accompagnement sur le long terme des migrants. Des parcours de formation adaptés dans l'animation socioculturelle pourraient être proposés permettant aux personnes de s'inscrire dans une logique « d'intégration » ou « de retour ».

### Les objectifs visés

Identifier les parties prenantes de la démarche

Elaborer un projet permettant à des migrants d'intégrer une formation (incluant le repérage des opportunités de financement et la structuration des parties prenantes pour pouvoir y prétendre)

Mise en œuvre et suivi du projet



## **L'ACCESSIBILITE DU BAFA**

### **Contexte : une accessibilité du BAFA freinée par son coût ; les aides insuffisamment adaptées**

- L'aspect financier représente un frein dans l'inscription ou la finalisation du BAFA
- Des aides insuffisamment adaptées en particulier pour les modestes revenus
- Orientation de la CNAF : COG CNAF 2018-2022 : afin de favoriser l'obtention du BAFA pour les jeunes, la branche famille de la CNAF planifie une refonte de l'aide nationale BAFA et la réalisation d'une campagne de communication nationale pour inciter les jeunes à passer le BAFA.

### **Positionnement du CRAJEP :**

#### **Extrait du compte rendu du CP CRAJEP du 17/10/2018 -**

« Nous constatons une inégalité d'accès au BAFA et dans le même temps les leviers financiers (Région, CAF...) ne sont pas suffisants pour les classes les populaires. Quelques premiers contacts avec certaines CAF sont positifs (44, 49, 72)

Le Conseil Permanent se positionne à l'unanimité :

- Le CRAJEP doit intervenir vis à vis de l'ensemble des CAF (caisse allocation familiale) de la Région Pays de la Loire et d'autres acteurs publiques afin de favoriser l'accessibilité des classes sociales les plus populaires pour le BAFA.
- Le CRAJEP dans le cadre de ces axes peut être amené, si nécessaire, à participer concrètement à la mise en œuvre de différents dispositifs.

### **Objectifs du groupe de travail :**

- Faciliter l'accessibilité financière du BAFA en particulier aux classes les plus populaires, en amenant une modulation des aides au BAFA en fonction du QF pour ce qui concerne les aides CAF et MSA.
- *In fine* : défendre l'accès à l'engagement volontaire, dont celui en animation, au plus grand nombre.

### **Feuille de route :**

- Repérer les expérimentations de ce type qui sont en cours dans d'autres régions
- Au sein du CRAJEP Pays de la Loire :
  - o Définir une position commune et clarifier les objectifs.  
A préciser notamment : définir si aide CAF au QF uniquement ou aide CAF au QF + tarification des OF au QF.
  - o Définir le périmètre d'application de la variation selon QF : sur toutes les catégories de stages ? en cibler certaines ?
  - o Construire un plaidoyer
  - o Réfléchir à des propositions opérationnelles à faire aux CAF : modalités de versement des aides, à qui (OF, CRAJEP ?)... ?
  - o Définir qui fait quoi + calendrier
- Rencontrer les CAF + MSA des différents départements :
  - o Présenter le projet et l'argumentaire

- En amont, repérer les liens avec les CAF au sein du réseau des adhérents CRAJEP afin de faciliter les prises de contact par la suite.
- o Faire recueil de données : état des lieux des aides CAF versées pour le BAFA au cours des 3 dernières années + ratio nombre de stagiaires aidés/nombre de stagiaires
- o Avancer sur des propositions concrètes et opérationnelles

## **FONJEP**

Le CRAJEP a décidé en 2017 d'investir le Fonjep en permettant à un de ses membres (CEMEA) de porter la fonction de délégué régional et d'avoir un temps d'observation et d'analyse pour identifier l'intérêt de cet espace au regard de l'évolution du projet et sa gouvernance (projet national FONJEP) Depuis Pierrick Toussaint (FD CSC) est un des deux délégués adjoints.

Le FONJEP S'est fixé à ce jour deux principaux objets :

- Suivre les politiques publiques en Région liées au FONJEP. La principale politique est celle liée aux différents postes FONJEP : avis, évolution des politiques d'affectation (représentative territoriale, tailles...)
- Participer à la réflexion sur le modèle socio-économique avec l'objectif de mettre en œuvre un temps collectif (Etat, associations,...) sur les questions liées au modèle socio-économique sur le dernier trimestre de l'année 2018.

Il s'agit d'identifier les différents leviers (distincts entre les différents types d'associations) :

- Les richesses humaines (salariés, bénévoles, volontaires) mobilisées sur le projet ;
- Les leviers financiers nécessaires à la couverture des besoins de l'association ;
- Les alliances avec des acteurs publics et/ou privés pour développer des synergies voire pour permettre des coûts évités.

L'Assemblée Générale du CRAJEP est un temps pour amender, compléter notre feuille de route adoptée lors de l'AG 2019.

Plusieurs axes sont possibles :

- Donner un accord de principe positif avec la CAF 44 sur la gestion d'un dispositif autour des projets de jeunes. Cela nécessite que l'on travaille en interne sur cette dimension éducative autour des projets de jeunes.
- Participer aux élections régionales et poser la question d'un projet jeunesse à l'échelle de la Région.
- Autres ?

## 2 Rapport d'activité : Groupe accessibilité du BAFA

Rédigé par Roselyne FORTUN, Ufcv, Pilote du groupe

### **Membres du groupe : 8 Organismes de formation au BAFA, adhérents au CRAJEP**

- **Pilote : Ufcv (Roselyne FORTUN)**
- Composition initiale :
  - o AFOCAL (Laure Lemallier)
  - o AROEVEN (Damien Idier)
  - o CEMEA (Clémentine Gamper / Damien Lulé)
  - o Ligue de l'Enseignement (Rémi Bazille / Audrey Ducoux - Ligue 72)
  - o MRJC (Léonore Fourré)
  - o UFCV (Guillaume Rousseau)
- Ont rejoint le groupe en novembre 2019 :
  - o FRANCAS (Virginie Renou)
  - o IFAC (Damien Caret)

**Nombre de réunions :** 4 en 2019 (et 7 en 2020 dont 4 en période de confinement COVID-19)

Avis partagé au sein du groupe : une dynamique de collaboration intéressante et constructive, centrée sur l'intérêt commun à travailler ensemble, indépendamment des divergences et de la concurrence.

### **Synthèse des travaux menés en 2019 :**

<b>Avril 2019</b>	- Définition de la feuille de route
<b>Juin 2019</b>	- Mise en place du groupe / définition objectifs et modalités de fonctionnement - Identification des enjeux et acteurs à mobiliser - Recensement des aides au BAFA existantes en région / repérage des aides à renforcer/solliciter
<b>Juillet - novembre 2019</b>	Rédaction d'un plaidoyer + diffusion
<b>Septembre - novembre 2019</b>	Rencontre avec les CAF des 5 départements
<b>Novembre 2019</b>	Présentation des travaux à la DRDJSCS
<b>Novembre - décembre 2019</b>	Prise de contact avec les MSA (peu aboutis)
<b>Octobre 2019 - mars 2020</b>	Dispositif d'aide au BAFA financé par CAF 44 dans les ZRR et QPV ♿ CRAJEP partenaire exclusif pour la mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"><li>- Co-construction avec la CAF 44 ♿ Propositions du groupe</li><li>- Définition des modalités de fonctionnement internes au CRAJEP</li></ul>

## Pour info : poursuite des travaux en 2020 :

<b>Mars-mai 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Crise de la COVID-19 - Suspension des formations BAFA-BAFD</li><li>- Identification des enjeux, difficultés, risques et points de vue à défendre en commun pour organiser la reprise des formations<ul style="list-style-type: none"><li>👤 Remontées / liens fréquents avec la DRDJSCS + remontés au CNAJEP</li><li>👤 Obtention d'aménagements dans l'organisation des sessions</li></ul></li></ul>
<b>02/06/2020</b>	Reprise des sessions BAFA-BAFD
<b>Juillet 2020</b>	Signature convention CAF 44 / Mise en œuvre à partir du 1/8/2020 (rétroactivité possible au 2/6/2020)
<b>Septembre 2020</b>	Bilan été 2020 - définitions des priorités de travail 2020-2021

## Quelques focus sur 2019 :

### ➤ Le plaidoyer :

- **Format / contenu : 4 pages en format A5 qui reprend :**
  - L'étude de la CNAF sur le coût de la formation comme véritable frein à l'entrée et à la finalisation des parcours BAFA,
  - L'objectif COG 2019-2022 : soutenir l'obtention du BAFA,
  - La volonté et les priorités du CRAJEP : aides financières incitatives et modulables selon QF, versement en amont de la formation et à l'OF, aide pour l'ensemble du parcours, idéalement harmonisation des aides financières au niveau régional
- **Diffusion :** réseaux Jeunesse et Education populaire, site CRAJEP, DRDJSCS et DDCS, CAF, MSA, collectivités territoriales...

### ➤ Les rencontres avec les CAF :

Rencontre de l'ensemble des CAF de la région pour présenter le projet, recenser les aides existantes et étudier les possibilités d'aides supplémentaires.

Résultats très variables selon les départements :

- Engagement d'un projet avec la CAF 44 (voir ci-après)
- Contacts positifs en 53 avec volonté de refondre les aides au BAFA dans le cadre de co-financements MSA et CD
- Peu d'avancées dans les autres départements.

### ➤ Le dispositif CAF 44 :

Décision de la CAF 44 de mettre en place une double aide financière au BAFA :

- Aide de 300 € à tous les jeunes, sans condition de ressources ni de lieu de domicile,

- Aide complémentaire pour les jeunes résidant dans les QPV et ZRR : **partenariat CRAJEP**
  - o Montant des aides : formation générale (internat ou demi-pension): 345 à 445 € - Appro (idem) : 70 à 90 € - Qualification : 120 €
  - o 200 parcours financés par an, avec enjeu d'engager des parcours complet (pas uniquement des formations générales)
  - o Aide versée directement à l'OF afin d'éviter aux jeunes d'avancer les fonds
  - o CRAJEP porteur du projet pour la gestion administrative et financière et pour la communication dans les territoires concernés 🗺️ convention de partenariat CAF 44/CRAJEP
    - Convention CAF-CEMEA pour la gestion administrative et financière (2320 €)
    - Convention CAF-UFCV/CEMEA/IFAC pour la communication (1000€/mouvement)
  - o Conventions individuelle CRAJEP/chaque OF entrant dans le dispositif
  - o Dispositif mis en place en mars 2020, mais retardé du fait de la crise du COVID-19.

### **Priorités 2020 :**

- Gestion de la crise COVID-19 : échanges et soutien, préparation et propositions aux services de l'Etat afin de faciliter la reprise le 2/6/2020, relations renforcées avec la DRDJSCS
- Analyse des conséquences de la crise du COVID-19 en termes pédagogiques
- Mise en place de la convention avec la CAF 44
- Reprise des contacts avec les autres CAF à partir de septembre 2020
- Consolidation des relations avec la DRSJSCS et les DDCS

## **3 Rapport d'activité Groupe Emploi et Formation Professionnelle**

Le Groupe Formation Professionnelle Emploi a pris son rythme de fonctionnement en début d'année 2020. A ce jour 2 axes de travail sont à l'œuvre :

- Un axe structurel autour du contexte de manque de personnel dans le secteur de l'animation socioculturel sur la région Pays de la Loire. Cet axe se traduit entre autres par la participation à l'animation de l'observatoire des métiers de l'animation et du sport
- Un axe conjoncturel autour de cette période de transition suite à la réforme de la formation professionnelle

L'axe d'innovation autour de la question de la formation des migrants n'a pas encore été instruit en tant que tel.

Les 2 axes ainsi déployés sous-tendent un travail en lien avec l'autorité académique et autres instances régionales liées à la Formation Professionnelle. Ce travail est ainsi à mettre en résonance avec la rencontre du 21 octobre 2019 entre la DRJSCS, le CRAJEP et le CPNEF concernant la formation professionnelle qui a permis d'identifier 5 pistes de travail concernant :

- 1/ Les jurys de diplôme
- 2/ La VAE

- 3/ La schématisation d'une offre de formation adaptée aux besoins territoriaux.
- 4/ Les marchés
- 5/ L'habilitation

La rencontre avec le DR du 3 juin a permis d'aboutir à la formalisation d'une instance technique de dialogue continue entre la DR et les OF du CRAJEP. Les objectifs du Comité Technique Permanent pourraient s'organiser autour :

- D'une mise à disposition synchrone d'informations de la part de la DR à l'ensemble des OF incluant un temps de partage sur la mise en œuvre par les OF et d'harmonisation des exigences du point de vue de la DR,
- D'identifier et de traiter conjointement les ajustements d'amélioration au bénéfice du secteur,
- De faciliter les relations entre les OF et la DR notamment dans le partage des points de vue sur la réalité du secteur de la formation professionnelle à travers une veille partagée de l'évolution des métiers et de l'emploi.

Le dernier trimestre 2020 doit permettre de finaliser la mise en œuvre cette instance.

Le groupe « Formation Professionnelle - Emploi » du CRAJEP a proposé de relancer la dynamique d'un temps « séminaire des besoins » en partenariat avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Pays de la Loire et de Loire Atlantique et la Région des Pays de la Loire.

Afin de commencer à animer la réflexion auprès la DRDJSCS et la Région sur la définition du contenu du « séminaire des besoins », le groupe « formation professionnelle - Emploi » du CRAJEP a identifié 6 enjeux du secteur sport et éducation-animation à mettre en discussion dans la perspective d'élaborer les problématiques qui pourraient constituer la trame du futur « séminaire des besoins ».

Thème 1 : L'apparition d'un nouveau diplôme et la nécessaire anticipation de son impact sur la filière

Thème 2 : Le dispositif de l'apprentissage encore à promouvoir dans le secteur sport et éducation-animation

Thème 3 : Les indicateurs de réussite de l'insertion professionnelle post diplôme à préciser

Thème 4 : Le panorama des financements de la formation et les enjeux de l'articulation des différents dispositifs au bénéfice des parcours des stagiaires

Thème 5 : un maillon essentiel à consolider : le lien aux prescripteurs

Thème 6 : la filière et l'après COVID

Ces 6 thématiques qui sont évidemment à travailler ne sont qu'une partie de ce que pourrait être le contenu traité pendant le prochain « séminaire des besoins ».

Au-delà du contenu il paraît opportun de profiter de la démarche d'élaboration du « séminaire des besoins » pour installer les conditions de fonctionnement de l'observatoire permanent partagé comme créé il y a quelques années avec la DRDJSCS et le Conseil Régional de Loire Atlantique. Dans ce cadre il convient aussi de réfléchir à la relation (en particulier dans la relation institutionnelle) entre le CRAJEP, les syndicats employeurs et la plateforme marché FP Animation et la Région. Le contrat d'objectif régional « Emploi- Formation - Orientation » en cours d'élaboration constitue notamment une opportunité de faire concorder les dynamiques.

Un groupe de pilotage du « séminaire des besoins » avec la DRDJSCS et la Région pourrait être installé. Evidemment ce 1<sup>er</sup> cercle doit s'adjoindre d'autres partenaires qu'il paraît indispensable d'associer pour assurer la pertinence et la réussite du prochain « séminaire des besoins » et notamment le CROSS - Uniformation - les syndicats employeurs - pôle emploi - les Missions Locales.

## 4 International et mobilité internationale

### Réflexions et impulsion à la création de 2 consortiums :

Le CRAJEP a permis le lancement de deux consortiums en les faisant valider dans un premier temps par le COREMOB puis par le CFA (dont on a la Vice - Présidence)

- Un premier projet de consortium a été présenté en février 2020 à Erasmus + par 6 acteurs de la formation des secteurs du sport et de l'animation ayant pour principal objet la mobilité européenne et internationale des apprenants et des formateurs du CFA. Le travail de montage de projet et du dossier s'est réalisé en cette fin d'année 2019 avec l'appui de Pays de la Loire Coopération internationale. Le dossier sera déposé le 1<sup>er</sup> Février 2020 et obtiendra une réponse positive à la hauteur de 273 000 euros avec près de 200 mobilités professionnelles de niveau 4 et 3. L'année 2020 est l'année de la construction du cadre de fonctionnement avec les premières mobilités en 2021. Un autre dossier sera déposé pour le niveau 5 et 6 en Février 2021.
- Un second projet de consortium est en cours afin de favoriser le départ en Corps Européen de Solidarité (CES) des jeunes ligériens. Ainsi, le groupe travaille actuellement en lien avec Parcours le Monde, la DRDSJSC et les DDCS à la définition des modalités de gestion du projet et à l'échéancier, actualisées du fait de la situation sanitaire.

Les Objectifs du consortium :

- Favoriser l'intermédiation pour accompagner les structures qui n'ont pas la force salariée, humaine pour y aller seule,
- Accompagner les publics les plus éloignés et semi-autonomes à vivre une expérience de mobilité.

Le CRAJEP est membre du COREMOB (comité régional des mobilités) et au CA du RRMA (pays de la loire coopération internationale) avec le CRIJ comme suppléant. Le groupe est piloté par le CRIJ.

### Représentation du Crajep au sein de Coopération internationale Pays de la Loire et du Comité régional des mobilités/COREMOB :

*Le Comité Régional des mobilités :*

- Le Crajep a participé à trois réunions du comité de pilotage restreint dont il fait partie en 2019 (composé de la DRDSJSC, de la DAREIC, de la DRAAF, du CRIJ, de Parcours le Monde),
- Il a également participé au COREMOB annuel le 1<sup>er</sup> octobre 2019, instance pendant laquelle le Crajep a proposé de lancer une réflexion sur la mise en œuvre d'une démarche du consortium régional sur le volontariat européen et international. Cette réflexion sera lancée de manière plus effective par le groupe internationale Crajep en 2020.

*Le réseau régional multi acteurs Coopération internationale Pays de la Loire :*

Le Crajep a participé à 2 conseils d'administration qui se sont déroulés en mai et octobre 2019 à Angers ainsi qu'à l'Assemblée générale le 5 juillet 2019. Les informations pertinentes ont été transmises aux membres du Crajep ; comme par exemple, le dispositif tandem soutenant les partenariats entre les associations et les établissements scolaires pour sensibiliser à la citoyenneté et à l'interculturelle. Sur le volet jeunesse, Coopération internationale Pays de la Loire fait le lien avec le Comité régional des mobilités.

Le COREMOB travaille autour de 4 commissions :

- Une ponctuelle autour de la charte (voir la charte adoptée)
- Commission autour de l'information (pilotée par le CRIJ)

Un travail a été réalisé pour construire un site d'information autour de l'actualité internationale.

<https://passerelleinternationale.fr/>

- Commission autour de la formation

Construction d'un projet de formation pour Novembre 2020 entre acteurs de l'éducation formelle et non-formelle.

CHARTRE COREMOB PAYS DE LA LOIRE 2019

Les membres du COREMOB considèrent le voyage comme une expérience fondatrice permettant de s'approprier des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Les membres du COREMOB reconnaissent ainsi les effets majeurs de la mobilité internationale sur les parcours des jeunes ainsi que les bénéfices qu'ils en retirent dans leur construction. Les compétences acquises au cours des expériences de mobilité internationale sont mobilisatrices et agissent en profondeur sur l'estime de soi.

Les effets de la mobilité agissent à la fois par l'expérience du déplacement et de l'immersion culturelle et linguistique vers d'autres pays mais aussi par l'expérience de l'accueil. Ainsi, la présence de jeunes internationaux dans les structures ligériennes entraîne sensibilisation, appétences nouvelles et ouverture des possibles pour les jeunes qui les accueillent et qui, en bénéficiant des richesses de l'interculturalité, s'ouvrent au désir de se déplacer à leur tour.

La dimension éducative de l'apprentissage interculturel s'exerce à travers les échanges, les pratiques et productions collectives où s'opèrent la connaissance de sa propre culture et celle de l'Autre, la décentration, la négociation, l'empathie et l'engagement mutuel.

## 5. ACTIONS COMMUNES

À travers l'adhésion à cette charte, les membres du COREMOB des Pays de la Loire s'engagent à :

- Renforcer l'accès à l'information et l'accompagnement des jeunes ligériens vers l'expérience interculturelle et la mobilité internationale en prenant appui sur l'ensemble des ressources pédagogiques, techniques, financières, disponibles en Pays de la Loire tout en saisissant les opportunités de l'environnement global.
- Participer au développement de l'information et de la formation des acteurs ligériens des différents secteurs de l'éducation, notamment à travers la plateforme numérique 'Passerelle internationale'.
- Porter une attention particulière aux jeunes et aux acteurs des territoires les plus éloignés de la mobilité internationale.
- Élargir les réseaux et coopérer en participant à des projets collectifs sous forme de consortiums.
- Valoriser les actions à dimension interculturelle et solidaire en direction des jeunes et renforcer leur visibilité à travers les outils d'information disponibles en Pays de la Loire, tout en communiquant à l'échelle nationale, européenne et internationale.
- Encourager la démarche de parcours citoyens et solidaires dans l'accompagnement des jeunes.
- Participer à l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du COREMOB et au réajustement annuel de la feuille de route.


Cette charte est le fruit d'une réflexion d'une commission du Comité Régional de la Mobilité internationale coordonnée par la DRDJSJS, au cours de l'année 2019, avec la Maison des Citoyens du Monde, le CRAJEP, le CRIJ, le CROS, la DDCS 85, le 102 Espace Inter : CEMEA, Parcours le Monde, France Volontaires.

**Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de La Loire**  
[catherine.liabastre@jcs.gouv.fr](mailto:catherine.liabastre@jcs.gouv.fr)

**COREMOB PAYS DE LA LOIRE 2019**  
MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

# CHARTRE

**DES VALEURS ÉDUCATIVES  
EN FAVEUR DES PRATIQUES INTERCULTURELLES**





Cette chartre précise le cadre, les valeurs fondatrices, les principes d'action et les visées éducatives qui scellent l'engagement entre les membres du COREMOB des Pays de la Loire.

## 1. CADRE GÉNÉRAL

Le Comité Régional de la Mobilité (COREMOB) est un espace de concertation et de décision piloté par l'État et le Conseil Régional. **Il a pour objet de favoriser l'égalité des chances des jeunes à l'expérience de la mobilité internationale et à l'apprentissage interculturel.**

Pour cela, le COREMOB des Pays de la Loire vise la mise en réseau et la complémentarité des compétences entre les acteurs ligériens de l'éducation formelle et non formelle, de l'éducation populaire, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire, afin de favoriser les coopérations à l'échelle régionale, européenne et internationale.

Ces coopérations tendant à valoriser les initiatives à l'œuvre sur les territoires et à produire collectivement de nouvelles ressources pour développer l'accessibilité, consolider les apprentissages et démultiplier les parcours citoyens ouverts sur le monde.

L'instance opérationnelle, appelée plateforme régionale de la mobilité internationale des jeunes, rassemble les associations et les collectivités de la région des Pays de la Loire souhaitant apporter une plus grande visibilité à leurs démarches et participer à la construction d'actions innovantes en lien avec les objectifs du COREMOB précisés dans une feuille de route validée chaque année.

Chacune des structures, membre du COREMOB des Pays de la Loire, est unique de par son histoire, son environnement et ses actions, mais se reconnaît et s'engage dans une **éthique des relations interculturelles** qui donne sens à la construction d'une identité commune, en référence aux définitions suivantes :

**La mobilité internationale** est un moyen pour rencontrer d'autres peuples à travers des échanges interculturels contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté. La découverte d'autres environnements, modes de vie et de pensée est une expérience formatrice qui favorise l'ouverture, l'apprentissage du regard critique et la participation aux grandes questions environnementales, culturelles, sociales, économiques.

**Les échanges interculturels** visent à approfondir les relations entre des individus et des groupes évoluant dans des environnements différents et détenant des codes et des pratiques culturelles spécifiques. Ces échanges interculturels encouragent la reconnaissance réciproque et le respect mutuel à travers les productions collectives et des pratiques liées à l'éducation populaire.

**La citoyenneté** implique un droit et une responsabilité de participer à l'organisation de la société civile et aux affaires publiques au sein de son environnement. Pour éduquer à une citoyenneté ouverte sur le monde, il est nécessaire d'accompagner les jeunes à la compréhension de l'histoire et des enjeux contemporains des relations entre les peuples. La citoyenneté à l'échelle locale, européenne et internationale, s'inscrit dans un processus de formation qui s'exerce au sein de tous les secteurs de l'éducation formelle et non formelle dès le plus jeune âge et cela tout au long de la vie.

**La solidarité** est un principe d'engagement et de dépendances réciproques prenant appui sur la volonté d'agir ensemble, en tant qu'acteurs du changement, pour le bien commun. La solidarité s'inscrit dans une démarche d'entraide et de responsabilité commune.

## 2. VALEURS FONDATRICES

Les membres du COREMOB des Pays de la Loire s'engagent autour de valeurs communes pour des actions et des pratiques de qualité en référence :

- Aux valeurs universelles des droits humains adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 1948 relatives à la liberté, la justice et la paix dans le monde.
- Aux objectifs du développement durable (ODD) votés par l'Organisation des Nations Unies en 2015.
- Aux valeurs défendues par le Conseil de l'Europe qui reposent sur le respect des droits humains comme condition préalable au **dialogue interculturel**, tel que le définit le conseil de l'Europe dans le livre blanc (2008) **'Vivre ensemble dans l'égalité de dignité'**. *'Le dialogue interculturel est un échange de vues ouvert, respectueux et basé sur la compréhension mutuelle entre des individus et des groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et linguistique différent. Il s'exerce à tous les niveaux - au sein des sociétés, entre les sociétés européennes et entre l'Europe et le reste du monde.'* Pour garantir ce dialogue interculturel, le respect de la dignité humaine, l'égalité, la liberté de choix, la libre expression, la coopération et la réciprocité sont les fondements principaux.

## 3. PRINCIPES D'ACTION

La mobilité internationale doit être accessible à tous les jeunes, quels que soient leurs parcours et leurs situations. Les efforts des membres du COREMOB sont notamment tournés vers les jeunes les plus éloignés de la mobilité et vers les acteurs de la jeunesse qui les accompagnent, afin de respecter le principe d'égalité d'accès à l'international, au dialogue interculturel et à une citoyenneté ouverte sur le monde.

Le COREMOB reconnaît la mobilité en tant que droit humain et au nom des principes d'hospitalité, inscrit les démarches d'accueil des personnes réfugiées dans les enjeux éducatifs des pratiques interculturelles.

L'apprentissage interculturel tourné vers l'éducation à la paix, la justice et le développement durable, s'inscrit ainsi au cœur du projet éducatif et politique des membres signataires.

## 4. VISÉES ÉDUCATIVES

Les expériences de mobilité internationale participent dans leurs différentes formes, au processus d'émancipation des jeunes et à la transformation sociale.

Ces expériences favorisent le croisement des regards, la confrontation des points de vue, l'apprentissage du débat, et participent ainsi à la lutte contre les discriminations. Elles permettent aux jeunes de prendre conscience des impacts de l'action collective et de mettre en œuvre leurs responsabilités et leur pouvoir d'agir.

## 5 FONJEP

En 2019 plusieurs réunions Fonjep ont débouché autour du choix de travailler sur le modèle socio-économique.

Une première réunion ouverte était prévu le 31 Mars 2020

**31 MARS**  
10H/16h30

**JOURNÉE D'ÉTUDE**  
**RÉFLEXION SUR LES**  
**MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES**  
**DES ASSOCIATIONS**



**Centre socioculturel Sillon de Bretagne**

ligne 3 – arrêt Sillon de Bretagne  
12 Avenue des Thébaudières,  
44800 Saint-Herblain

Le projet doit être relancé en 2021 et se construire autour de la même thématique en prenant en compte la crise sanitaire.

## **5 CESER**

Plusieurs contributions sur l'année 2020 :

- Contribution Grand Débat
- Avis budgétaire

Présenté dans le rapport d'activité. Mais d'autres contributions ont eu lieu :

- Ambition alimentation santé
- Réforme territoriale
- Groupe ESS

**Grand Débat CESER PAYS DE LA LOIRE**  
**Contribution du CRAJEP Pays de la Loire - janvier**  
**2019**

**Introduction**

L'expérience de la mobilisation citoyenne dite « des gilets jaunes » témoigne, dans certaines situations, d'une nouvelle modalité d'organisation du lien social. Ainsi, au sein de la société civile, de multiples espaces de débat prennent place et s'organisent dans des lieux parfois bien loin des espaces de dialogues habituels.

**Depuis plusieurs années, le secteur associatif n'a été que peu, ou pas considéré, subissant un manque d'écoute, une réduction de ses ressources et soutiens en termes de financements publics, notamment à travers les emplois aidés. Cette fragilisation du lien associatif accentue les fractures territoriales, quand dans le même temps il est nécessaire de soutenir de nouvelles formes du « faire collectif ».**

C'est dans ce contexte politique inédit que se met en œuvre le Grand Débat national. Ce rendez-vous d'expression citoyenne, démocratique, ne sera réussi que s'il ouvre des possibles « *dans l'ouverture et l'inclusive, dans la transparence et la clarté, dans l'indépendance et l'impartialité* » ainsi que le précise un communiqué du Mouvement Associatif. Nous le savons par expérience, recueillir la parole des citoyens ne sert à rien si nous ne sommes capables de les concrétiser en actes par la suite. C'est bien l'enjeu central de cette concertation nationale de donner des suites aux propositions et revendications qui seront issues des débats citoyens. Une concertation « pour rien », une stratégie politique visant à contourner le mouvement social des Gilets Jaunes, aurait des conséquences désastreuses au plan national.

Si on peut se féliciter que les corps intermédiaires, dont nous sommes, soient enfin à nouveau sollicités et au-delà, espérons-le, considérés, le CRAJEP s'interroge pourtant sur le calendrier proposé. Les délais nous permettront-ils de traiter le sujet sur le fond ? Les risques d'instrumentalisation d'un tel sujet sont malheureusement nombreux.

Nous avons une responsabilité lourde dans ce contexte, à ce que nos travaux démontrent à leur juste place, leur utilité sociale.

## **1. Démocratie et contre démocratie**

La démocratie est née d'une aspiration morale et sociale (donc politique) de refuser la violence entre les hommes, de leur refus de cette violence, et donc du désir de traduire ce refus dans des institutions. Dès qu'il y a pouvoir dans un système, il y a risque d'abus de pouvoir, et la démocratie lutte contre les violences extérieures, mais aussi intérieures. La situation de violence que nous vivons aujourd'hui et son amplification dans les manifestations peut être lue comme un échec de la démocratie.

Le propre de la démocratie est justement de construire une société sans humiliation car toute humiliation peut rendre la vie en société impossible. S'il n'est pas de relations sociales sans la présence de possibles violences intérieures à ces relations, leur corolaire est l'idée de justice dans l'espace social.

Avec le Mouvement Associatif, dont nous sommes membres, nous disions encore récemment que la crise sociale qui traverse aujourd'hui notre pays est aussi une crise de notre démocratie. C'est celle d'un accroissement des inégalités de tout genre devenues insupportables à une partie importante de nos concitoyens. Elle témoigne aussi d'une rupture, d'une fracture entre une partie du peuple et les institutions démocratiques.

*- Cette situation [...] aggrave la perte de confiance de la population [...]. Elle nourrit le sentiment d'une injustice de plus en plus inacceptable, notamment en matière fiscale, et renforce la défiance dans les institutions. Elle fissure tous les jours un peu plus la cohésion sociale et accroît le sentiment que chacun est laissé seul face à lui-même et à son destin.*

*Si la contestation de la fiscalité écologique a été à l'origine du mouvement actuel, elle questionne avant tout la justice sociale, condition indispensable à la mise en place d'une transition écologique solidaire. »*

L'enjeu réel des élections se résume aujourd'hui à des questions sociétales, certes importantes, mais ne remettant pas en cause fondamentalement l'adhérence à l'orientation néolibérale de l'Europe.

### **a. Pour une politique de concertation sur les territoires**

Aujourd'hui se superpose à la fracture sociale une fracture territoriale qui discrimine principalement les jeunes générations de notre pays. La concurrence entre les territoires est bien réelle, l'inégale dotation en ressources est un fait avéré qui contribue à creuser les inégalités sociales. « *Presser l'individu à devenir responsable de lui-même, flexible et pleinement autonome, c'est oublier qu'il est avant tout un être social, qu'il a besoin des autres, et donc du collectif, pour se sentir protégé et reconnu.*<sup>1</sup> »

Dès lors, la question des nouvelles limites territoriales (nouvelles communes, élargissement des intercommunalités) peut en effet avoir un fort impact sur la recherche d'équité entre les territoires si celle-ci s'opère dans une ambition d'équilibre territorial, équilibre qu'il est nécessaire de reconstruire.

L'ensemble des collectivités territoriales doit être considéré comme un levier pour le développement des ressources éducatives des politiques jeunesse et ainsi donner davantage de cohérence à l'action publique.

La collectivité de proximité (commune ou intercommunalité) doit être à l'origine d'un projet de développement local qui s'inscrit à travers les SCOT (schéma de cohérence territoriale) jusqu'au PEDT (projet éducatif de territoire...). La collectivité a donc à associer l'ensemble des acteurs afin de générer une dynamique collective, de produire des consensus ou des compromis. Pour permettre un réel développement local, certaines conditions sont nécessaires :

**reposer sur un consensus assez large et assez explicite qui permet de partager un ensemble de priorités et d'objectifs**

**associer les habitants et habitantes de l'élaboration à la mise en œuvre et par l'évaluation**

**être conduit et mis en œuvre par les « institutions » et associations qui sont à la dimension du territoire**

Il est nécessaire de préciser ce que l'on entend par concertation. On identifie trois niveaux de la concertation :

La consultation, qui suppose de prendre avis auprès de personnes sans forcément avoir à rendre compte.

la concertation, qui suppose débattre ensemble. Il y a de l'échange et un engagement éthique à prendre en compte, même si la temporalité des politiques publiques ne facilite pas cette évaluation. Une décision prend parfois quelques années pour sa mise en œuvre et encore plus pour en mesurer les impacts.

Le dernier niveau se situe autour de la codécision, qui suppose de laisser une part de la décision à ceux que l'on invite à participer (comme par exemple sur le budget participatif) et on pourrait, dans son acceptation maximale, le rapprocher de l'idée de coproduction de politiques publiques.

Les politiques de concertation permettent aux élu.e.s de construire des politiques publiques. Pourtant, certaines démarches identifiées dans l'élaboration des nouvelles intercommunalités participent de l'éloignement des citoyens et des citoyennes d'avec la chose publique et de leur capacité à peser sur leur vie quotidienne. Difficile de repérer où se prennent les décisions, d'accéder à leur communication, perception accentuée par la disparition des services publics de proximité. La loi LOLF institutionnalisant le new public management et la loi Notre les regroupements de commune, ont fragilisé, dans leur application, la cohésion sociale et le modèle Républicain. De plus, là où il était question d'économie de moyens par la mutualisation entre les collectivités, se vérifie trop souvent une augmentation des frais de fonctionnements<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, Le risque est grand du déséquilibre entre les territoires qu'ils soient ruraux ou grandes agglomérations dans ce que l'action publique produira au bénéfice ou pas des habitant.e.s.

**Pour le CRAJEP il convient :**

**d'observer les effets produits par la création des intercommunalités, les identifier, les évaluer et en capitaliser les bonnes pratiques.**

**d'associer plus étroitement et durablement les jeunes et les associations de jeunes et de jeunesse qui agissent avec et pour eux/elles à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques et en particulier le chef de file jeunesse portée par l'échelon régional.**

## **b. La reconnaissance du rôle d'intermédiation des associations**

Créer de tels espaces de concertation, avec une régularité de fonctionnement, c'est aussi reconnaître le fait associatif.

~~Le fait associatif c'est donc le~~ droit de se regrouper, de contribuer collectivement à l'émergence d'une pensée, d'une réflexion, de construire une capacité collective d'actions. Le fait associatif s'inscrit dans ces revendications de capacité d'agir, mais aussi dans le besoin par l'État, les collectivités de reconnaître ses droits, son intérêt. **La démocratie ne peut pas être réduite à une démocratie représentative, mais un mélange de démocratie représentative, participative, d'actions des corps intermédiaires (associations, syndicats, partis politiques...).**

De par ou du fait de leur autonomie, de leur engagement, de leur fonctionnement démocratique au plus près des citoyens et citoyennes et de leur ancrage sur un territoire, elles développent une capacité d'initiatives et d'innovations sociales et éducatives. Elles font émerger des problématiques et proposent des pistes d'actions concrètes qui nourrissent la réflexion et l'action politique. Elles sont de formidables pépinières pour porter dans l'espace public des aspirations citoyennes, faire éclore la participation et la transformer en action collective. Elles sont également des lieux de formation et de prise de responsabilité. Leur rôle reste donc essentiel dans la vie d'un territoire et pour la construction d'une vie démocratique. Elles sont aussi un des premiers leviers de création d'emploi dans notre pays.

**Reconnaître le fait associatif c'est reconnaître cette forme de démocratie et donc l'apport essentiel de ce que l'on appelle les corps intermédiaires.** Il doit y avoir une reconnaissance des associations d'intérêt général dans leurs diversités et si possible avec un cadre défini, une transparence dans le financement afin d'éviter les logiques de politique de guichet et de clientélisme. L'association ne peut être réduite à la courroie de transmission des politiques publiques, qui ont à assumer de soutenir aussi celles qui parfois les contestent. La démocratie n'en sortira que grandie.

La question des modes de contractualisation entre les associations et les collectivités est urgente et essentielle. L'association qui agit dans un cadre d'intérêt général ne peut être perçue comme une charge et un vecteur d'ajustement en diminuant les aides publiques, au prétexte d'un contexte économique contraint.

**C'est dans ce sens, que le CRAJEP défend l'idée de :**

**la nécessité, avec le Mouvement Associatif, de créer un observatoire de la vie associative,** afin de mesurer la dynamique associative, de ce qu'elle crée afin de ne pas se centrer sur la seule logique de charge, d'impact économique et d'emplois...

**construire une réflexion collective sur les pistes d'action possibles pour sortir de la logique de marché public et d'appels à projets, favoriser les subventions pluriannuelles et de fonctionnement aux têtes de réseau**

**favoriser la consolidation de l'emploi associatif** par essence à but non lucratif, **par le biais des financements publics**

## 2. Rôle de l'éducation

Dans ce contexte d'un avenir désenchanté et démythifié, où colère et peur de l'avenir se conjuguent dans un même levain, l'éducation reste un rempart au repli sur soi. Ici aussi tout est question de juste place.

**Que ce soit l'éducation familiale, scolaire ou populaire, elle ne peut pas être, à elle seule, la garante d'un aboutissement personnel, social, économique et culturel. Elle nécessite l'appui d'une puissance publique garante de la cohésion sociale et de se consacrer à sa juste fonction. L'Ecole doit ainsi pouvoir être l'espace dans lequel chaque enfant est protégé des influences idéologiques de toutes sortes.** L'Ecole de la République est par essence, un espace de mixité sociale, culturelle et économique. Son éthique l'oblige au refus de toute ségrégation et sélection. A trop vouloir que l'Ecole réponde aux besoins de l'emploi, lui-même en difficulté, et à l'évaluer en ce sens, nous avons oublié sa fonction inclusive essentielle : *"La qualité de l'institution scolaire ne se mesure ni à la satisfaction des professeurs, ni à celle des parents, ni même à celle des élèves, elle se mesure à sa capacité à incarner la justice et à préparer un avenir solidaire"*<sup>3</sup>.

L'enseignement moral et civique désormais inscrit dans les programmes n'a pas été conçu comme un retour à l'inculcation des normes sociales. Il doit donner aux enfants la capacité à la discussion, à l'expression philosophique. L'aptitude à l'autonomie morale est la forme accomplie de la liberté et la condition de l'acceptation des autres, dans leur différence et leur diversité.

Cela suppose dans tous les espaces de la vie, une mobilisation collective à cette autonomie morale et au respect des autres. Les élu.es de la République doivent en être les premier.es garant.es. *« La participation à la vie de la cité permet aux jeunes d'habiter leur commune et leur région au lieu de camper*

*à côté d'elles. Elle est l'une des conditions de leur volonté de vivre ensemble la rue, le quartier, la commune ou la région et d'être acteurs des transformations sociales. »*<sup>4</sup>

Vivre ensemble c'est construire une citoyenneté qui ne peut pas s'instruire (dans le sens apprendre comme une leçon) mais qui doit s'apprendre en la vivant. Dans l'ensemble des espaces éducatifs (de l'école au centre de loisirs, au centre de vacances, à l'espace jeunes ou dans les centres socioculturels...) les enfants, les jeunes, apprennent à vivre ensemble, à s'écouter, à échanger, à argumenter, à mieux se connaître à travers ses différences, à construire des synthèses, des compromis face aux avis divergents, à décider, à mettre en œuvre, à mandater ou déléguer, à contrôler les mandats...

Le CRAJEP réaffirme ici l'importance fondamentale :

du service public d'éducation : l'Etat doit développer un projet éducatif global ambitieux pour l'enfance et la jeunesse, sur tous les temps et les espaces éducatifs et sociaux dans un processus de formation tout au long de la vie.

de sa complémentarité avec les mouvements complémentaires de l'école qui agissent sur nombre de temps de vies de l'enfant

du développement de la co-éducation pour garantir la place et les droits des parents, des enfants et des jeunes.

### a. Eduquer à la laïcité

On peut penser qu'affleure derrière la crise économique et sociale, une crise philosophique et politique. Tout être humain a la pleine conscience du néant, de son impuissance face à la mort et de l'immensité du monde. Les progrès de la société, de la science, de la qualité de vie ou au contraire d'une précarité récurrente modifie cette conscience, mais ne l'efface pas.

A notre époque, comme aux précédentes, les hommes et les femmes aspirent à discerner une morale humaine qui fait sens aux joies et aux peines de l'existence. Qu'en est-il de l'exemple



donné par nos dirigeants ou nos institutions et de la perte de confiance qu'ils inspirent, dans la divergence entre les grands idéaux et la réalité de la petitesse des actes ?

L'erreur de la République a peut-être été de considérer que l'énoncé du principe de laïcité suffisait, là où sa fonction était d'éduquer à la puissance symbolique et libératoire de la laïcité. Ainsi, elle a désincarné l'idée même de la laïcité, limitée à un principe juridique ou à de faux débats. Or qu'est-ce que la laïcité ? C'est à la fois une philosophie et un principe juridique d'égalité des droits, quels qu'ils soient, qui permet à chacun.e de vivre en liberté. Principe qui nous est envié par bien des peuples du monde. La République a confondu en somme neutralité confessionnelle et fonction éducative. C'est oublier les conseils de Jules Ferry, rappelant la fonction d'éveil critique de l'École : « nous avons prôné la neutralité religieuse, nous n'avons pas prôné la neutralité philosophique, pas plus que la neutralité politique ».

Il reste à éduquer les générations futures dans une morale vivante de la justice et de la liberté, qui ne soit pas une collection de préceptes, mais une conception évolutive et progressive de la vie morale.

### **b. Et aux nouveaux enjeux mondiaux**

La France puise ses racines à partir d'une histoire aux influences multiculturelles. De tous temps, sa position géographique et sa situation côtière en ont fait un haut lieu d'échanges et de brassage des populations.

Après des siècles de sédentarisation, la mobilité est à nouveau une réalité, nous devons en faire une cause partagée.

Mais ce droit à la mobilité réelle n'existe que s'il s'accompagne d'une réelle hospitalité. Celle qui accueille gracieusement en vertu du droit naturel à être habitant.e de la Terre. Qui implique droits et devoirs réciproques entre l'hôte et la personne accueillie. Et qui fait vivre pleinement le principe de Fraternité.

Là où d'autres pays ont intégré l'immigration comme une chance sociale et économique, nous continuons en France, à la subir dans le ressentiment.

Face aux difficultés économiques et sociales rencontrées par une part importante de la population, notamment les jeunes, les politiques publiques doivent redonner du sens au principe d'égalité. L'enjeu est de donner à tous les citoyens et citoyennes un accès le plus égal possible à l'éducation, à la culture, à l'emploi, à l'habitat, aux loisirs, aux conditions de vie et à l'information.

### **3. Pour un nouveau contrat social au-delà de l'égalité des chances**

La France apparaît comme l'un des pays où le déterminisme social est le plus fort et ce, en dépit des réformes successives. Tous les enfants ne sont pas égaux devant le décrochage scolaire et penser les solutions de remédiations implique d'en penser aussi la disparité des causes. Le territoire de vie reste un élément fondamental, la catégorie socio professionnelle des parents aussi, comme la manière dont les jeunes et leurs familles y sont perçues comme « étrangère ».

Néanmoins, n'est-il pas temps que l'institution éducative et l'ensemble des politiques publiques engagent des moyens réels, à l'instar d'autres pays européens, pour repenser au sein même de l'enseignement scolaire, les modalités qui conduisent à l'appétence scolaire ?

N'est-il pas temps de penser l'appétence scolaire en lien avec l'environnement scolaire de l'enfant et l'amélioration globale de sa qualité de vie ? L'amélioration matérielle reste un préalable, pour que les familles et leurs enfants retrouvent le chemin de la confiance en une institution scolaire, bienveillante, vectrice d'ascenseur social. Le respect des droits de l'enfant est à ce prix.

S'il faut doter les zones rurales de moyens, la constante des chiffres et les réalités du précarité dans la déqualification des quartiers dit « prioritaires », dans la politique de la ville, doivent nous inciter à réinterroger non pas la dotation de cette politique mais la manière d'en utiliser les fonds.

Le décrochage scolaire a pris une ampleur qui touche au-delà du noyau dur du déterminisme cité et peut être désormais considéré comme structurel. S'il faut offrir des solutions alternatives à

laquelle le CRAJEP et ses membres contribuent très largement, elles ne doivent pas conduire à une individualisation de l'enseignement mais s'inscrire dans une complémentarité éducative sur tous les temps de vie de l'enfant.

### **a. Rechercher et trouver un emploi**

L'emploi reste dans notre société occidentale un élément fort de reconnaissance collective et individuelle, alors même qu'il est de plus en plus complexe de bénéficier de ce droit de manière effective. La compétition en est devenue le marqueur, entre la crainte de la précarité et un âge de la retraite repoussé régulièrement, engendrant une concurrence entre les générations. Les forces vives des jeunes sont ainsi maintenues à la porte de l'autonomie et de l'égalité de ressources pendant une durée de plus en plus conséquente, ce qui hypothèque leur avenir et le nôtre.

En France et au sens du Bureau International du travail, le taux de chômage des jeunes s'est aggravé entre 2007 et 2015. Durant cette période il est passé de 18,3% à 24,1% (source INSEE). La crise financière de cette première période a incontestablement eu un effet d'onde de choc désastreux pour l'accès des jeunes à l'emploi. Les politiques publiques visant à favoriser leur entrée dans le monde du travail n'ont pas permis d'absorber la chute.

Les phénomènes de paupérisation, de précarisation et d'exclusion des jeunes sont très concrètement en croissance, ce qui peut expliquer que le lien familial en tant que premier soutien, soit lui, plébiscité par les jeunes. La réalité est là aussi complexe, entre des familles elles aussi en forte paupérisation et celles qui bénéficient d'un patrimoine qui les protègent des aléas économiques. L'écart social et culturel et les inégalités se creusent à nouveau.

On observe, en dehors de populations « privilégiées », à un phénomène de déclassement des jeunes au regard de la situation de leurs parents et une perte de confiance globale en l'avenir. Le modèle social qui jusqu'ici pouvait jouer un rôle conséquent « d'ascenseur social » par bien des leviers (engagement associatif, syndical, politique, professionnel) n'a pas résisté à

la concurrence exacerbée pour l'emploi.

Dans notre région, la situation de l'emploi des jeunes s'aggrave également. En 7 ans, les jeunes en ont subi des conséquences de manière démultipliée. La volonté plus large de permettre aux jeunes d'accéder

à des emplois de qualité, est une des préoccupations constantes de notre coordination et de ses membres. On le sait celle-ci repose sur un ensemble de piliers : les conditions d'emploi, les conditions de travail, l'accès à la formation tout au long de la vie, l'égalité et la prévention des discriminations, la conciliation des temps de vie.

Le CRAJEP Pays de la Loire reprend à son compte les préconisations portées par les signataires du «Big Bang des politiques jeunesse»:

Interdire les mesures dérogatoires destinées aux jeunes, et les intégrer dans le droit commun.

Informer, sensibiliser et former les jeunes sur le droit du travail et plus largement sur leurs droits sociaux, afin que les jeunes puissent identifier et contester les abus dont ils sont parfois victimes et sortir de l'isolement social et de la résignation dans lesquels leurs conditions de travail précaires tendent à les plonger.

Développer des opportunités d'emplois avec la formation et la qualification comme objectif dans l'emploi et non comme préalable à l'emploi.

Valoriser les filières et les métiers à fort potentiel et à forte utilité sociale ou environnementale, comme les emplois «verts», les activités de l'économie sociale et solidaire ou les métiers liés à l'éducation. En effet, les jeunes générations, plus que celles qui les ont précédées, sont attachées au sens de leur travail, à son utilité sociale, à sa contribution à la richesse collective.

Créer les conditions pour permettre de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée, afin de rendre compatibles les contraintes professionnelles avec les autres activités (famille, loisirs,

engagement associatif, etc.). A cet égard, le développement des congés associatifs des salarié.es pourrait être préconisé.

## **b. Permettre l'inclusion sociale et professionnelle**

Il est nécessaire de considérer l'emploi dans sa globalité et notamment dans ses incidences dans nos cadres de vie. L'emploi qu'il soit manuel ou intellectuel a à participer de l'émancipation de l'individu, ne serait-ce qu'en terme de l'autonomie qu'il produit.

Donner une place aux jeunes sur un pied d'égalité sociale, politique et économique nécessite d'inscrire celle-ci dans un parcours où le jeune pourra à la fois acquérir des compétences et des connaissances, prendre confiance en lui, expérimenter et s'ouvrir au monde dans lequel il est amené à vivre. Les jeunesses ne sont pas égales entre elles. Si les membres du CRAJEP, au regard des valeurs républicaines que nous portons et de la transformation sociale à laquelle nous aspirons en tant que mouvements d'éducation populaire, y prétendons, force est de constater que l'égalité en droit et en fait, n'est pas encore acquise. Aussi les jeunes ne sont pas non plus égaux dans l'orientation qui leur est proposée, dans l'accès aux formations ou tout simplement dans leur autonomie.

### **Le CRAJEP rappelle quelques fondamentaux :**

**Orientation.** L'orientation se doit d'être choisie plus que subie et l'existence d'un service public de l'orientation en Région prend tout son sens. L'orientation est le résultat d'un processus qui se construit dans le temps complémentaire des résultats scolaires. Pour atteindre cet objectif il convient de construire et développer un accompagnement personnalisé et de permettre une plus grande ouverture de l'Ecole sur son environnement. Il est donc nécessaire d'accompagner le jeune en fonction de ses envies, ses besoins, ses capacités. Afin d'accompagner le jeune dans sa prise de décision, ses choix d'orientation, celle-ci ne doit pas être vue uniquement comme une « adéquation » entre formation/emploi. Il faut aussi prendre en compte :

- o les acquis et capacités complémentaires de sa formation initiale/ continue,
- o répondre aussi aux besoins « connexes » du jeune pour favoriser son accès à une formation,  
  
à l'emploi (logement, mobilité, santé, accès aux droits...) notamment pour les jeunes les plus éloignés de l'inclusion sociale.

**Formation.** La formation doit être professionnelle et émancipatrice, donc adaptée à un environnement du cadre de l'emploi, dans la mesure où elle dote d'outils la confiance en soi et l'accès à des savoirs et compétences nouvelles, permettant de se repositionner dans son environnement.

### **Agir sur les discriminations dans le travail ou dans l'accès à l'emploi**

Agir sur les freins sociaux pour l'accès à l'emploi. Les deux principaux freins sont liés à la mobilité et au logement. Il convient donc d'agir sur ces deux axes en développant différents outils à la mobilité

(transports en commun, accès au permis de conduire...) et au logement. L'impact de la réduction des APL chez les jeunes est un des éléments qu'il nous semble nécessaire de réajuster. Nous sollicitons pour les moins de 25 ans un principe de faveur dans l'application de la réforme en établissant un montant d'APL forfaitaire favorable dès lors que l'actualisation de son montant sur des derniers revenus déclarés occasionnerait un reste pour vivre non décent.

Favoriser l'engagement de tous les jeunes au travers des dispositifs comme le service civique

## **Conclusion - Penser l'avenir avec les jeunesses**

À l'horizon 2040, la France compterait 400 000 jeunes en plus qu'en 2010, selon l'INSEE. Pour les Pays de la Loire, région la plus impactée par cette hausse démographique, cela reviendrait à accueillir 100 000 jeunes en plus qu'en 2010. Contrairement à la situation de nombreuses régions,

chaque département des Pays de la Loire pourrait voir le nombre de ses jeunes augmenter. La Loire Atlantique et la Vendée seraient les deux départements les plus impactés par cette évolution, avec respectivement 46 000 et 22 000 jeunes supplémentaires entre 2010 et 2040 et le Maine et Loire dans une moindre mesure.

Le regard que porte la société sur la participation des jeunes est ambivalent. Comme souligné dans l'étude « recherche – action du CNAJEP » (décembre 2014), d'un côté, ce regard pointe un individualisme croissant et une forme de désintérêt ou de désenchantement qui conduiraient les jeunes vers moins de militantisme, vers une faible implication dans les espaces d'engagement, et vers une certaine dépolitisation. Les analyses reviennent ainsi régulièrement au moment des différentes échéances électorales pour stigmatiser l'abstention et le vote extrême des jeunes comme étant les symptômes d'une crise de leur participation. Une étude de l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) démontre que les jeunes ne votent pas plus que cela pour les partis extrémistes. Ils manifestent plutôt à leur égard une réelle défiance.

D'un autre côté, la jeunesse est décrite comme une génération qui serait plus que jamais en recherche d'engagement, comme le montrent les fortes mobilisations contre les emplois précaires, le mal-logement, la réforme des retraites ou encore les mouvements étudiants.

Plutôt que de « crise » ou d' « érosion » de la participation des jeunes, les enquêtes actuelles mettent en exergue les « mutations » des formes et des modalités d'engagement. En d'autres termes, celui-ci n'aurait pas disparu, mais se déclinerait sous des formes nouvelles qui viennent bousculer les cadres traditionnels et institutionnels de participation. L'action qui doit résulter d'un engagement mais tend à privilégier des actions plus concrètes, plus ponctuelles et dont l'efficacité peut se mesurer immédiatement.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont à de multiples titres interpellées par ces évolutions des formes et des modes de participation des jeunes. Non seulement parce qu'elles en mobilisent de nombreux, à la fois comme « publics » bénéficiaires et comme « ressources » militantes. Mais aussi parce que la question de la participation, notamment des jeunes, renvoie à une préoccupation permanente, consubstantielle de ces associations. L'une des contributions essentielles de l'éducation populaire se situe en effet dans le renforcement de la capacité des citoyen.ne.s à agir collectivement. L'enjeu est de taille, la citoyenneté active constituant un puissant vecteur de reconnaissance et d'émancipation pour l'individu, en même temps qu'un levier essentiel de l'évolution et de la transformation de la société.

A l'heure où les signes d'un malaise démocratique se font de plus en plus alarmants, l'éducation populaire revendique un rôle majeur à jouer pour renforcer le pouvoir d'agir des citoyens et recréer le lien de confiance qui constitue le ciment de notre démocratie.

## **Avis Budgétaire**

Le CRAJEP remercie la rapporteur pour l'avis budgétaire produit. Il rappelle ses observations sur l'adéquation entre les investissements faits à Fontevault et le public accueilli.

Il apprécie l'attention que la Région porte à la vie associative et note l'augmentation budgétaire prévue dans la programmation des 3 prochaines années d'autant que le

montant correspond peu ou prou à celui retiré à la grande majorité des 22 têtes de réseaux membres du CRAJEP en 2017.

La présentation du plan a été faite au CESER en amont du montage budgétaire. Le CRAJEP apprécie la démarche de la Région et la prise en compte de certaines remarques faites à cette occasion. En retour, Le CRAJEP toute en se retrouvant dans l'avis présenté ici, souhaite que le CESER produise un avis circonstancié dédié à la thématique dès lors que nous aurons plus de visibilité sur sa mise en œuvre.

Néanmoins le CRAJEP s'étonne qu'il n'y ait pas de lisibilité sur le fléchage des fonds. En l'état, il est donc difficile de se prononcer sur les effets leviers annoncés.

La Région a annoncé sa volonté d'agir au regard de l'existant et le CRAJEP s'en félicite.

Sur ce sujet il rappelle son attention à la complémentarité des fonds publics et à la co élaboration avec des acteurs.

En effet, la vie associative est une compétence partagée à tous les niveaux des collectivités et portée également par l'Etat. Au-delà de l'invitation faite à ceux-ci pour s'inscrire dans le dispositif régional, il est fondamental que la Région s'inscrive prioritairement dans les

- Dispositifs existants et politiques publiques vie associative et déclinées de longue date par l'Etat ( comme le FDVA)
- En complémentarité et soutien des dispositifs portés par les collectivités

Le CRAJEP et au-delà le mouvement associatif est attentif au risque de saupoudrage, constituante de la démultiplication de dispositifs potentiellement concurrentiels et à son corolaire : les attributions de subventions de faibles montants. Répétons-le cela ne permet pas de répondre aux ambitions du projet qui se veut structurant et en tant que tel nécessite des CPO au-delà des appels à projets. Le soutien au bénévolat doit bien se faire au sein d'un projet associatif par une ambition collective.

Dans le même ordre d'esprit, nous réitérons nos interrogations sur les liens fait avec la politique de la SRESS et les services de la Région qui la mette en place mais également sur la complémentarité avec les acteurs ressources du territoire. C'est-à-dire les têtes de réseaux associatives, premières accompagnatrices de compétences des associations micro locales.

En la matière, la composition du conseil d'administration et l'organisation annoncée de la fondation du bénévolat n'est pas pour nous rassurer puisqu'à l'exception du champs sportif, que nous saluons, les autres secteurs associatifs et ils sont nombreux ne sont représentés ni en tant que tels ni par leur constituante qu'est le Mouvement associatif.

Enfin, nous rappelons à la Région que les associations se sont 127 550 emplois associatifs en Pdl soit 13% des emplois du secteurs privés. L'emploi étant lui dans les compétences obligatoires de la région il est tout à fait regrettable que cet aspect

de la vie associative, essentiel à son bon fonctionnement et à la cohésion sociale, soit occulté.

Le CRAJEP sera attentif à la déclinaison opérationnelle du plan et saura s'en faire le relais auprès de ses parties prenantes.

Depuis la loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2017 et le CESER comme le CRAJEP l'ont déjà souligné, la Région est chargée d'organiser, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse"). Tout en reconnaissant l'intérêt des politiques volontaristes mise en œuvre Le CRAJEP attend avec impatience une démarche similaire pour la mise en œuvre effective et lisible des compétences obligatoires et de ce chef de filat jeunesse.

Le CRAJEP votera l'avis .